



Hébergement à titre gracieux

Par Cathy38

Bonjour

je suis retraitée et je touche le complément aah est ce que si j'héberge mon papa âgé à titre gracieux mes droits vont changer est ce que la CAF peut me baisser mon complément aah et baisser mon allocation logement

Par ESP

Bonjour

Il serait intéressant de vous connecter à votre compte CAF rubrique « Simuler ou faire une demande de prestation »

Par Cathy38

Je trouve pas il y a pas pour hébergement gratuit

Par vivi2501

Si vous hébergez une personne à titre gratuit pendant plus de six mois, vous risquez de perdre vos droits auprès de la Caisse d'allocations familiales (CAF) ainsi qu'à l'Aide personnalisée au logement (APL). La personne hébergée ne peut pas prétendre à un versement d'aides à la location.